



# Le Club Vosgien de Saint-Amarin en partenariat avec le CV de Masevaux

organisent

du samedi 3 mars au lundi 12 mars 2018

La Grande Traversée du Jura à raquettes à neige.



## Nombre de participants limité à 8

Les montagnes, le relief varié, mais sans grande dénivellation, le climat rigoureux font du massif jurassien une destination idéale qui se prête admirablement bien à la pratique de la randonnée hivernale à raquettes.

En général, les montagnes du Jura sont bien enneigées de décembre à mars dès 1000 m d'altitude, notre périple nous fera monter vers chapelle des bois, puis traverser la forêt d'altitude du Risoux pour parvenir au village frontalier de Bois d'Amont. Nous rejoindrons Les Rousses pour une journée de demi-repos. Viendra ensuite la traversée de la forêt du Massacre généralement très enneigée, puis des villages des Hautes Combes, un territoire tout en rondeur situé au cœur du Parc naturel régional du Haut-Jura.

La nature immersive de la raquette vous ouvrira les yeux sur un univers de silence et de nature qui est purement et simplement impossible de pénétrer pour un skieur, l'écart entre chaque rythme de progression permet au randonneur à raquettes de vivre une expérience de pleine nature, de plonger dans un univers unique qui ne se révèle qu'à ceux qui font l'effort de le pénétrer.

## Votre attention :

La GTJ à Raquettes se doit de respecter une certaine éthique en accord avec les origines de l'activité. Un damage systématique n'est donc pas prévu, même s'il peut exister au long du parcours quelques secteurs dédiés à la découverte de l'activité.

La randonnée à raquette n'est pas une activité présentant des risques importants, mais elle doit être abordée avec prudence. **Il vous sera demandé de fournir un certificat d'aptitude médical à cette discipline.** En tout état de cause, il convient au randonneur d'apprécier si ses capacités physiques lui permettent d'entreprendre la randonnée, et de prendre, les précautions correspondant aux circonstances.

## Repas et hébergements :

Les hébergements sont calculés en 1/2 pension, une étape est rustique mais la cuisine excellente, cela a été volontaire de manière à conserver l'état d'esprit affaissant à l'ambiance Nordique, les déjeuners seront en majeure partie TDS.

## VOTRE EQUIPEMENT

### Matériel :

Devra être adapté à la pratique de la raquette à neige dans des conditions hivernales.

Le portage est assuré entre les étapes.

### Vêtements :

Ne vous encombrez pas, faite efficace et léger, Munissez vous de votre duvet, de votre drap de couchage et de votre frontale.

L'ensemble du groupe se répartira le matériel collectif, pharmacie, etc... Le guide n'ayant pas la vocation exclusive de sherpa (porteur de hautes montagnes)

### Santé :

Munissez-vous de vos médicaments personnels, pansements pour ampoules, etc ...

**Tarif : 780,00 €** variable suivant nombre de participants

Le trop perçu est redistribué lors de la finalisation des comptes en fin de randonnée.

Munissez-vous d'un peu d'argent Suisse, de votre chéquiers et d'espèces, certains gîte ne prennent pas la carte bancaire.

### Ce prix s'entend :

Voyage, Hébergement en 1/2 pension, transferts de bagages, cartes d'accès aux sites et aux pistes inclus.

Déjeuners tirés du sac ou non et boissons non comprises

Nombre de participants limité à 8 personnes.

Date limite d'inscription : 20 janvier 2018

Modalités d'inscription sur demande à : Bernard Mauran 06 76 70 03 03

Vos Guides : Bernard Mauran, Raymond Trébutien et Dominique Muller.



# Le Club Vosgien de Saint-Amarin en partenariat avec le CV de Masevaux

organisent

du samedi 3 mars au lundi 12 mars 2018

**La Grande Traversée du Jura à raquettes à neige.**



## Descriptif :

Date et heure de départ : Samedi 3 mars 2018, Départ Thann 9h00

Date et heure de retour : Lundi 12 mars 2018, (à définir entre nous).

Notre vitesse de progression moyenne sera de 2,4 km/heure,  
Les parcours de 9 à 12,5 km par jour, les dénivelés de l'ordre de 300 m/j,  
Les temps de marche varient de 4h00 à 6h30/Jour hors pause  
Hébergements, soit en chambre double, soit en dortoir, soit en yourte.

**Samedi 3 mars** voiture perso ou mini-bus suivant nombre de participants  
Thann jusqu'à ferme auberge "Chez Liadet"

## Dimanche 4 mars

Chez Liadet - Le Pré d'Haut \* \* \* \*

Distance : 11,4 km 416/257 m,

La GTJ prend de l'altitude, visite du parc polaire,

## Lundi 5 mars

Le pré d'Haut - Chez L'aimé (en bas de la forêt du Risoux) \* \* \*

Distance : 11,2 km 128/249 m,

Parcours à découvert, généralement damé en première partie.

Magnifique vue sur les lacs des Mortes et de Bellefontaine.

## Mardi 6 mars

Chez l'Aimée - Chalet Gaillard - Bois d'Amont \* \* \* / \* \* \* \*

Distance : 7,1 km 229/309 m,

Au prix d'une raide ascension sous la Roche Bernard et son point de vue,  
Cette étape entame la traversée de la forêt d'altitude du Risoux et offre de  
magnifiques points de vue.

## Mercredi 7 mars

Bois d'Amont - Bois d'Amont \* \* \*

Une randonnée en boucle d'une dizaine de km agrémentée d'une petite  
incursion dans le Jura Suisse à déterminer entre-nous.

## Jeudi 8 mars

Bois d'Amont Les Rousses - La Grenotte \* \* \*

Distance env 12 km D+100 m, journée dilettante.

Une bonne marche matinale le long du lac des Rousses pour débiter cette  
journée de découverte de la station des Rousses, déjeuner chez "Le Père  
François", puis départ à travers les pâtures qui descendent doucement jusqu'à  
Prémanon pendant 3,5 km pour 42 m de dénivelé positif.

## Vendredi 9 mars

La Grenote - Lajoux \* \* \* / \* \* \* \*

Distance : 12,8 km 247/296 m,

Cette étape permet de traverser la forêt du Massacre puis d'entrer dans les  
Hautes Combes du Jura, l'enneigement est généralement excellent, ce  
parcours devient sauvage et dès que la Combe à la Chèvre, les combes  
s'offrent au plaisir des yeux avec en toile de fond les Monts Jura.

## Samedi 10 mars

Lajoux - Bellecombe \* \* \* / \* \* \* \*

Distance 10,4 km 243/148 m,

Le GTJ pénètre au cœur des Hautes Combes. Celles-ci se caractérisent par  
des paysages ouverts délicatement modelés, tout en creux et bosses. L'habitat  
dispersé est une autre caractéristique notable. En conséquence, les Malunes  
comme Bellecombe sont des communes sans bourg véritable.

## Dimanche 11 mars

Bellecombe - La Pesse \* \* \* \*

Distance 12,5 km 349/430 m,

La combe des Oublies est particulièrement sauvage avant d'arriver au point  
"le Berbois" ou notre curiosité nous poussera en direction de la Borne au  
Lion au pied du Crêt de Chalam afin de profiter d'un magnifique point de vue  
sur la vallée de la Valserine et les plus hauts sommets du Jura.

**Lundi 12 mars** Retour Thann



# Le Club Vosgien de Saint-Amarin en partenariat avec le CV de Masevaux

organisent

du samedi 3 mars au lundi 12 mars 2018

La Grande Traversée du Jura à raquettes à neige.



## Inscription :

Date limite d'inscription : 20 janvier 2018

Documents à envoyer à :

B Mauran, 10 rue Charles Filiger 68800 Thann

accompagné de :

- Chèque de 300,00 € validant votre inscription établi à l'ordre du CVSA
- Certificat médical d'aptitude à la marche à raquettes,
- Fiche de renseignements complète.

## Dates des paiements :

300,00 € le 10 février 2018,

180,00 € le 1er mars 2018 \*

\* chèque non déposé, conservé en attente de la validation des comptes de la randonnée et retourné en contre-partie du solde.

Le non respect des dates de paiements et le non retour des documents rend caduque votre inscription sans que vous puissiez prétendre à un remboursement des sommes versées autres que celles relatives aux conditions d'annulation.

## Fiche de renseignements:

Dans le cas où vous seriez victime d'un accident, elle permet de prévenir vos proches et la personne désignée à en être informé.

## Certificat médical d'aptitude :

Nous avons tous ou "presque tous" tendance à nous sentir très fort malgré nos .... années passées ! alors une petite visite se justifie pour effectuer une randonnée un petit peu plus exigeante que la normale, comme pour une voiture avant un long trajet, on vérifie l'huile, les pneus ...

**Remarques d'ordre général :** Certains avec plus ou moins de délicatesse se désistent au dernier moment sans aucune considération du travail effectué en amont et du fait qu'il concerne le gagne pain de l'hébergeur, tout leur semble due et naturel ..., C'est loin d'être le cas, ce sont les autres participants qui doivent pallier à leurs manquements, ce document permettra de clarifier les choses et permettre à chacun de prendre conscience de ses responsabilités dans ses engagements.

## Conditions d'ordre général

Être membre du Club Vosgien de Saint Amarin ou de Masevaux et à jour de sa cotisation. Seul, le retour complet des pièces demandées, le respect des dates de paiement valide votre inscription.

L'inscription à la randonnée implique que le participant accepte les conditions d'ordre général concernant les désistements, notamment en ce qui concerne son aptitude physique validé par un certificat médical d'aptitude à la pratique de la raquette à neige.

## Conditions d'annulation

Le remboursement sera constaté à partir de la date où le participant signalera au guide responsable de la randonnée sa volonté d'annuler son engagement et sous réserve que le guide ou lui-même trouve un remplaçant.

Il vous est possible de céder votre place à un tiers, à la condition que celui-ci remplisse les mêmes conditions que vous et que sa présence soit validée par le guide. Cette cession n'efface pas votre responsabilité vis à vis de l'organisateur, vous restez solidairement responsable du solde du prix restant à acquitter.

En cas de non respect des dates de paiements sans prévenir, votre place sera immédiatement considérée comme vacante et les sommes versées antérieurement seront acquises à l'organisateur.

En cas de difficulté particulière, le guide responsable pourra décider avec vous de la meilleure façon de satisfaire aux exigences.

Bien entendu, en cas d'accident, de maladie invalidante ou non, sur présentation d'un arrêt de travail, aucun frais ne sera retenu.

Le remboursement sera calculé de la façon suivante si le désistement intervient :

- A dater de votre inscription jusqu'au 30<sup>ème</sup> jour précédant la date de départ :  
20 % du prix de la randonnée + 15 € de frais administratifs
- Entre le 29<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> jours précédant la date de départ,  
70 % du prix de la randonnée + 15 € de frais administratifs
- Aucun remboursement ne sera effectué pour un désistement égal ou inférieur à 10 jours de la date du départ..